

6.6. Démarrer une politique de gestion de la mobilité dans votre entreprise !

Vous souhaitez mettre en place une politique de mobilité mais ne savez pas par où commencer ? Quelques idées ont déjà été lancées. Mais sont-elles réellement appropriées? Quelles infrastructures installer en priorité? Comment faire vivre cette politique au quotidien? (par Chloé LAURENT)

Les réponses à ces questions dépendront d'une série de facteurs, liée à votre entreprise et à son profil d'activité. En effet, avant de commencer toute nouvelle politique en matière de gestion de la mobilité, il est important de bien connaître l'identité de son entreprise, d'en comprendre le fonctionnement mais également les habitudes des travailleurs.

Pour ce faire, il vous faudra donc procéder étape par étape...

1) Détermination des objectifs

Avant de débiter quelconque plan d'actions, il est toujours nécessaire d'en déterminer les objectifs. En matière de mobilité, il peut s'agir d'un souhait de réduire la pression automobile autour et au sein de l'entreprise (pour des raisons environnementales, de gestion de l'espace disponible, de bien-être du personnel...) ou encore, d'anticiper le déménagement de l'entreprise et de profiter des nouvelles habitudes que prendront les travailleurs pour mettre en place un nouveau plan de déplacements.

2) Scan de la situation actuelle : analyse des profils de l'entreprise

La manière dont les travailleurs vont se déplacer, va être très fortement liée au profil d'activité de l'entreprise.

En fonction de ce dernier, l'entreprise peut se situer en plein centre-ville ou, au contraire, à l'extérieur de celui-ci, sur un parc d'activité économique. Aussi, en fonction du type d'activité, les horaires seront plutôt à pauses, variables ou fixes.

En résumé, à partir du profil d'activité de l'entreprise, vont découler deux autres profils :

- Le profil de mobilité

Celui-ci décrit les déplacements des travailleurs générés par l'activité de l'entreprise. Il s'agira d'analyser les déplacements domicile-travail (origine, distance, temps, mode de déplacement, heure d'arrivée-de départ...), les déplacements professionnels et la fréquence d'utilisation du télétravail. Dans ce cas-ci, il est intéressant de réaliser une carte géographique reprenant les points d'origine des travailleurs, afin de se faire une idée des distances à parcourir par ceux-ci, pour se rendre sur leur lieu de travail.

- Le profil d'accessibilité

Celui-ci va quant à lui décrire l'ensemble des éléments qui influencent l'accessibilité à l'entreprise. Ceux-ci peuvent être externes (présence d'un arrêt de bus, d'une gare, d'un RAVeL, d'une piste cyclable à proximité de l'entreprise) mais aussi internes à l'entreprise (nombre de places de stationnement, valeur des indemnités de déplacement, mise en place d'avantages fiscaux, disposition d'infrastructures vélo, etc.).

3) Analyse des potentiels de changement

A partir de l'analyse des différents profils de l'entreprise (activité, mobilité et accessibilité), il est possible de faire ressortir les potentiels de travailleurs qui pourraient opérer un transfert de la voiture en solo vers un autre mode de déplacement tel que les transports publics (analyse des lignes de train), le covoiturage (observation du nombre de travailleurs par code postal) ou encore les modes doux (repérage du nombre de travailleurs habitant dans un rayon de 5 km).

4) Sélection et mise en place des mesures

Sur base de ces potentiels de changement, il sera possible d'imaginer une série de mesures à mettre en place et de les prioriser en fonction des besoins du personnel. L'idée sera ici de compiler une série de petites mesures favorisant la multimodalité, à savoir, l'accessibilité à plusieurs modes de transport. Ainsi, les membres du personnel pourront choisir l'alternative de mobilité la plus en phase avec leur propre situation.

Pour ce faire, il sera nécessaire de démontrer une implication forte et un soutien accru de la part du top management. **Celle-ci peut s'illustrer à travers la mise en place :**

D'un budget disponible

Une première marque de soutien de la part du management est l'allocation d'un budget consacré à la mobilité. Celui-ci permettrait d'investir dans de nouvelles infrastructures mais également, dans des activités de remerciement des travailleurs ayant opté pour une mobilité plus douce (petit-déjeuner, apéro, pique-nique, marchand de glaces, etc.) ou encore, d'encouragement à l'utilisation de nouveaux modes de déplacement (formation « à vélo dans le trafic », à la sécurité routière, check-up vélo, vérification de la pression des pneus, etc.).

D'infrastructures supplémentaires

Afin de favoriser l'accessibilité à l'entreprise, il est toujours utile d'investir dans de nouvelles infrastructures favorisant une mobilité plus douce (parking vélo, bornes électriques, douches & vestiaires, casiers, parking de covoiturage, vélos de service, voiture de pool, etc.). *Pour rappel, ces aménagements peuvent être déduits à 120% au niveau de l'ISOC (1).*

D'équipements et d'avantages financiers

Equiper les piétons et cyclistes de l'entreprise aura pour retombée d'une part, d'assurer leur confort mais surtout d'autre part, de veiller à leur sécurité et ainsi réduire les accidents (vestes imperméables, vareuses, cadenas, phares, t-shirts, parapluies, etc.). En floquant ces équipements, les entreprises peuvent, par la même occasion, valoriser leur image. (2)

Une série d'avantages financiers existent également afin d'encourager l'utilisation de modes de déplacements plus doux tels que l'indemnité cycliste (0,23 €/km), l'avantage fiscal pour les covoitureurs, le remboursement intégral de l'abonnement aux transports publics, etc.

De l'exemplarité

Parfois, de petits gestes de la part de la direction suffisent pour remotiver le personnel. Par exemple, lors de la dernière édition de la Semaine de la Mobilité, certains directeurs ont décidé d'enfourcher leur vélo, comme par exemple, chez Nekto et à la Mutualité Chrétienne de la Province de Namur (4 directeurs sur 5 venus à vélo dont le directeur général). D'autres, habitant à une certaine distance de l'entreprise, ont opté pour le covoiturage. Chez Lampiris, en matière d'exemplarité à plus long terme, la direction est soumise aux mêmes règles de partage des places de stationnement, que le reste du personnel. L'exemplarité est sans doute l'une des manières la plus efficace, d'encourager son personnel à emboîter le pas. (3)

De concours et d'animations

Afin de stimuler son personnel à la découverte de nouveaux modes de déplacements, rien ne vaut la mise en place de concours et d'animations. Profiter de certains moments clés de l'année (Semaine de la Mobilité, arrivée de l'hiver (et des trajets nocturnes), retour du Printemps (et des beaux jours), Semaine du développement durable, etc.) pour organiser des activités ludiques autour du test de nouveaux modes de déplacements. Certaines entreprises y ajoutent même par moment, une vocation caritative (pour x kilomètres réalisés autrement que seul en voiture, x euros sont versés à une association). Les exemples donnés ici ne sont évidemment pas exhaustifs. Il existe énormément de solutions (petites et grandes) permettant de favoriser une mobilité plus douce au sein de l'entreprise. Mais ce qui est certain, c'est que le résultat de ce genre d'initiatives se traduit par une expérience positive de l'usage de modes de déplacements alternatifs, dans un esprit de convivialité, de bonne humeur, de relations sociales positives, d'évasion et de découvertes en tout genre !

5) Suivi, évaluation et mises à jour

Enfin, afin d'assurer la longévité d'une politique de gestion des déplacements et de la faire vivre au jour le jour, il est nécessaire d'évaluer régulièrement les réussites mais aussi les faiblesses de celle-ci.

Le schéma à suivre, dans l'objectif de susciter un changement d'attitude et d'aboutir à un changement de comportement est de commencer par une étape d'INFORMATION et de COMMUNICATION, de poursuivre par une étape de SENSIBILISATION pour finir par une étape d'EXPERIMENTATION auprès du personnel de l'entreprise... et ensuite recommencer !

BESOIN D'AIDE ?

La Cellule Mobilité de l'UWE peut vous accompagner (gratuitement) dans cette réflexion, à travers son «Bilan Mobilité» (plus d'infos sur www.mobilite-entreprise.be).

- (1) Inauguration du parking vélo chez Voestalpine
- (2) Equipement offerts aux cyclistes de l'entreprise Netko
- (3) Arrivée en vélo d'Alexandre VERHAMME, Directeur Général de la Mutualité Chrétienne de Namur
- (4)

DYNAMISME - Périodique bimestriel de l'Union Wallonne des Entreprises (UWE) 12/17 – 01/18